

Finançabilité de l'étudiant·e : nouveautés dans l'assistant de délibérations eCursus

Comme auparavant, le calcul de la finançabilité se fait toujours automatiquement, mais désormais de nouvelles informations sont disponibles dans l'assistant de délibération pour vous aider à appréhender, notamment, les nouvelles règles entrées en vigueur en 2022-2023.

Pour rappel :

Régime Marcourt	Anciennes règles de finançabilité
Régime Glatigny	Nouvelles règles de finançabilité

1. Lorsqu'un·e étudiant·e est **finançable**, vous verrez **uniquement le régime** sous lequel il se trouve (par quelles règles de finançabilité il/elle est concerné·e) :



DÉLIBÉRATION 2022/23 DE B1-ARCH, SESSION 2

AARAB Anoir (000540601)

Crédits réussis PAE : **25/30** Déficit / balance PAE : **0/2**

Crédits acquis cycle : **55/55ba1/180** Déficit cycle : **0/45**

Mention : Crédits du cycle non acquis

Régime: Marcourt

2. Lorsqu'un·e étudiant·e est non **finançable** voici les informations affichées :



DÉLIBÉRATION 2022/23 DE B1-ARCH, SESSION 2

AADDI Yousra (000517867)

PAE : **0/60** Déficit / balance PAE : **0/34.50**

Cycle : **0/0ba1/180** Déficit cycle : **0/45**

Mention : Crédits du cycle non acquis

Régime: Marcourt - Résumé du parcours: #INS:3,1UE:[N],60C:[N],120C:[_],TOT:[_]

Cet étudiant est non finançable (N1 - Non-fin 1ere fois)

Avis quant à la poursuite de son cursus: En attente Favorable Défavorable

Régime Marcourt	Anciennes règles de finançabilité
Régime Glatigny	Nouvelles règles de finançabilité
Résumé du parcours	
#INS	Nombre d'inscriptions prises en compte

1 UE	Réussite d'une unité d'enseignement après 1 inscription dans le cursus (uniquement pour le cycle de bachelier)
60 C	Réussite de 60 crédits après 2 inscriptions dans le cycle (bachelier et master)
120C	Réussite de 120 crédits après 4 inscriptions dans le cycle (bachelier et master)
TOT	Réussite de 180 crédits après 5 inscriptions pour le cycle de bachelier de 180 crédits OU après 6 inscriptions pour le cycle de master
Y	Oui
N	Non
	Non applicable (tenant compte du # inscriptions)

Remarques :

- L'avis « défavorable » sera présélectionné pour les étudiant·es non finançables pour la seconde fois qui sont soumis aux nouvelles règles de finançabilité (régime Glatigny)
- L'étudiant·e ne pourra pas être délibéré·e s'il/elle a encore une dette auprès de l'ULB

Des questions ?

Contactez le Département enseignement departement.enseignement@ulb.be